

Sécurité sociale des émigrés sénégalais vivant en Italie - L'ANOLF propose une gestion concertée

Publié le 23 novembre, 2009 à 13 h 12 min

L'Association nationale outre frontières (ANOLF), a organisé, samedi, un forum sur la gestion des flux migratoires entre l'Italie et le Sénégal. Une rencontre sur le thème : « cadre normatif et accord bilatéral en matière de travail entre le Sénégal et l'Italie » qui a permis aux orateurs de réfléchir sur les tenants et les aboutissants d'un accord bilatéral entre les deux pays.

Touchés de part et d'autre par le problème des flux migratoires, le Sénégal et l'Italie ont intérêt à s'asseoir autour d'une table pour tenter d'apporter une réponse à ce problème. L'accord bilatéral doit être ratifié afin de faire bénéficier aux ressortissants des conventions qui les protègent. Du moins, c'est ce qu'on peut retenir du discours de Talla Cissé, président de l'Association nationale outre frontières (ANOLF). En effet, les membres de cette association se sont réunis, samedi dernier, pour réfléchir sur les accords bilatéraux en matière de travail entre le Sénégal et l'Italie. Un objectif commun qui n'a pourtant pas empêché ces deux pays de signer parallèlement des accords dans ce domaine d'activité productive.

C'est le cas des accords bilatéraux signés entre le Sénégal et la France, l'Italie et le Maroc. Cependant, renseigne M. Talla Cissé, entre le Sénégal et l'Italie, il n'a jamais été question de signature d'accord pour le problème de la sécurité sociale, ce qui inquiète plus d'un. Ceci devrait, selon Talla Cissé, conduire ces deux pays à trouver un consensus pour rétablir les droits fondamentaux accordés aux émigrés. Pour cette raison, l'ANOLF propose une gestion concertée des flux migratoires entre les deux pays, afin de donner à cette question un nouveau visage. Ainsi, pour la fiabilité de cette nouvelle donne, les acteurs devront prendre des initiatives avec des dispositifs de réglementation. Et dans cet arsenal juridique, devront figurer des recommandations mais également les accords bilatéraux conclus entre les acteurs. Ainsi, dans cet accord bilatéral allant dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité sociale des émigrés sénégalais. Il conviendra, d'un côté comme de l'autre, de revoir à la baisse les conventions. Car, de l'avis de Talla Cissé, cette absence d'accord en matière de travail et de sécurité sociale, équivaut à un manque de garantie sur les droits fondamentaux. Par ailleurs, il faut aussi noter que cet accord pourrait permettre au Sénégal de lutter contre l'émigration clandestine et la fuite des cerveaux, avec une gestion concertée à travers laquelle, chaque pays donnera le meilleur de lui-même.

Awa Sarr (stagiaire)

Cet article est aussi publié sur lemessagersn.info:

copier coller ce lien pour lire la suite http://www.lemessagersn.info/Securite-sociale-des-emigres-senegalais-vivant-en-Italie-L-Anof-propose-une-gestion-concertee_a1705.html